

NOUVEAUX BAREMES A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019

INDEXATION

Les salaires sont multipliés par 1,0074 à partir du 1^{er} janvier 2019

1	Coudre, couper, doubler des sacs, thermo-couper, estampiller, étendre, déposer et enlever des sacs, bref tout le travail d'estampillage	€ 12,3289
2	Lier, presser, manutention	€ 12,8381
3	Entretien, chauffeur, charger et décharger	€ 13,0006
4	Contremaître, mécanicien qualifié	€ 13,6237

Ceci sont des salaires barémiques, les salaires effectifs dans ton entreprise peuvent être plus élevés.